

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 105

présenté par  
M. Laurent et M. Hutin

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« impactées d'un point de vue environnemental, sanitaire et socio-économique »

les mots :

« situées en tout ou partie dans le périmètre du titre demandé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de retenir une définition plus traditionnelle et plus robuste du territoire affecté.